

Bulletin d'information des cadres et de leur famille

Le mot du chef de corps

Un mouvement populaire contre l'insécurité dans les établissements et les transports scolaires de Mayotte, débuté le mercredi 21 février juste avant les vacances scolaires, a évolué vers un mouvement à revendications plus larges. Depuis le mercredi 28 février des barrages routiers sont érigés et isolent Combani du reste de Mayotte. Si cette situation crée des difficultés à résolutions de plus en plus complexes pour assurer le fonctionnement normal du Bataillon, je la sais particulièrement pesante pour les parents dont les enfants ne sont plus scolarisés depuis le 12 mars, date théorique de la rentrée scolaire. Cette situation n'est pas partagée sur l'ensemble de l'île où des classes n'ont quasiment pas eu de ruptures. Au niveau scolaire déjà extrêmement faible s'ajoute donc l'absence totale de scolarité accroissant l'inquiétude légitime des parents.

Avec ou sans enfant, cette restriction à la liberté de circulation de bientôt quatre semaines, ayant entraîné des reports de permissions ou des annulations de voyage, nous rappelle à tous que le terme de « mission » est totalement adapté à notre présence dans le plus jeune département français.

Certes les magasins se vident mais nos réserves « cycloniques » personnelles nous permettent encore de tenir. Le point le plus préoccupant reste le soutien sanitaire. Comme l'a demandé le médecin-chef lors de la dernière réunion de coordination, chaque cadre doit lui faire remonter les difficultés auxquelles sa famille et lui pourraient être confrontés afin d'en informer l'Agence Régionale de Santé (avec lequel le centre médical du Bataillon est en lien). Ces difficultés peuvent par exemple être une impossibilité d'accéder à des soins ou à l'obtention de médicaments.

*Je souhaite bon courage à chacun
pour le franchissement de cette période difficile.*

Activités passées.

- 09/02 : visite de la DRHAT.
- 13- 14/02 : visite de l'IAT.
- 19 - 23/02 : challenge ultimate et volley.
- 20/02 : visite du DGOM.
- 22/02 : inauguration de la cellule recrutement.
- 23/02 : soirée CSA / Amicale à la villa Némé.
- 28/02 : PAD du contingent 2018/02.
- 05 - 09/03 : exercice cyclone « RAVAGIX ».
- 05/03 : début de la FME du 1er semestre.
- 22/03 : challenge de course d'orientation.
- 28/03 : PAD du contingent 2018/03.

Activités futures.

- 31/03 : le Bataillon devient régiment.
- 06/04 : soirée St Patrick organisée par l'Amicale.



NUMERO 11
FEVRIER / MARS 2018

Hippocampe infos

Quartier De HELL
BP 38
97 680 COMBANI

Le SMA
Notre victoire : leur réussite



VISITES AU BATAILLON



Inspection générale de l'armée de Terre



Directeur général des Outre-mer





PAD de la 2018/02

Les jeunes volontaires du contingent du mois de février 2018 ont été présentés le mercredi 28/02 au drapeau du 4e RIMa .





RAVAGIX

Une semaine durant, du lundi 05 mars au vendredi 09 mars, le Bataillon s'est entraîné à réagir face à une montée en puissance d'une alerte cyclone dans le canal du Mozambique. Cet exercice, réaliste de part le scénario proposé mais aussi par la situation sociale et les intempéries à Mayotte, a permis à chaque acteur du plan cyclone de connaître ses axes de progression ainsi que les points à améliorer de façon à être le plus préparé possible lorsqu'un tel événement surgira.



Championnat de France militaire de cross country 2018

L'équipe de cross country Bataillon, emmenée par l'Adj Julien, a participé au championnat de France militaire de cross country qui s'est déroulé du mardi 27/02 au vendredi 02/03 au domaine de la Navarre à la Crau.

Les féminines ont couru le mercredi 28 février sur une distance de 8km500 avec la participation de 80 athlètes engagées. La VT HOUMADI se classe 62ème.

Pour nous les hommes, la distance du cross long était de 10km avec la participation de 100 athlètes.

L'équipe se classe 8e /10 avec :

Adj Julien : 28ème / VT MKADARA : 51ème / VT MCHINDRA : 68ème / VT HOUMADI : 73ème / VT OUSSANI : 89ème .

Il est à noter que nos coureurs ont dû affronter une météo inconnue à Mayotte en courant sous une pluie verglassante, un vent sibérien et sous la neige... Difficile de se préparer à cela au bord du lagon !

Quoi qu'il en soit félicitations à eux pour leur courage et leur ténacité !





COURSE D'ORIENTATION



VOLLEY



ULTIMATE





Le travail dans les plantations

Une charte passée en 1846 avec les ouvriers, au moment où s'opéraient les démarches d'affranchissement des esclaves, garantissait des droits aux employés. Il était fourni à ceux-ci un gîte et une marmite. Pour la remplir, 1200 grammes de riz blanc par jour, 22 autres de sel et 1.1 kilogramme de bois de chauffe pour la cuisson. Le salaire fut d'abord d'une demie piastre par jour et ne passa à une piastre qu'en 1861. Quatre fois moins que les ouvriers de la Réunion ce qui témoigne de la précarité des ouvriers à Mayotte. La charte de 1846 fixait la journée de travail à dix heures avec une pause de deux heures à midi. Elle ne fut cependant jamais accordée. Les ouvriers travaillaient en fait jusqu'à treize heures par jour.



Travailleurs Comoriens au début du 19^{ème} siècle.

Face aux duretés quotidiennes, aux abus des planteurs, les engagés se liguèrent et les contestations dégénérent parfois en insurrections. Celle orchestrée par Bakari Koussou et qui s'achève avec son exécution le 22 juin 1856 revêt un caractère purement anticolonialiste. D'autre part, les grèves qui se déclarent à Dzoumogné en 1866, à Soulou en 1876, regroupant respectivement 300 et 220 travailleurs, entendent s'élever contre le régime de travail forcé imposé par les planteurs et le non-paiement abusif des salaires. Les répressions furent sévères mais certaines mesures propres à apaiser les esprits furent prises.

Les employeurs, quant à eux, justifiaient la dureté des conditions de travail par la faiblesse de la main d'œuvre et du rendement et par les difficultés financières et économiques qu'ils rencontraient.

« Le pouvoir te désignait comme dans une dictature pour aller travailler au profit des blancs à Combani. En cas d'absence, même de maladie, on partait en prison. Si on récidivait, on était déporté dans une autre île...

On travaillait si dur que le soir était accueilli comme une récompense... Chaque ouvrier devait faire un tas de 5 m3 de cannes à sucre par jour. Aussi bien pour le défrichage que pour la coupe, on ne disposait que d'un coupe coupe. »

Madi Ali Dziki. Travailleur sur la plantation de Combani

« Chaque matin à 5 heures, le travail commence et dure sans interruption jusqu'au coucher du soleil ; on force le travailleur à passer 13 heures, soit aux champs, soit à l'usine, sans prendre ni repos ni nourriture, et après l'appel du soir, à 7 heures, que lui donne-t-on pour sa ration de la journée ? 1200 grammes de riz EN PAILLE qu'il est obligé de piler, de vanner et de faire cuire avant de manger. » GEVREY. *Essai sur les Comores 1870*

